

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 31.

Prix du numéro : 7 centims.—Annonces, la ligne : 10 centims
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 3 AOUT 1882

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

L'Opinion Publique est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

LE GOUVERNEMENT

QU'IL FAUT À L'IRLANDE

On peut ne pas partager les idées de M. Goldwin Smith—c'est même assez difficile—mais on ne peut sans injustice refuser d'admirer sa façon de dire. Cet ancien professeur de l'Université d'Oxford, qui est venu se fixer à Toronto, est une des plumes les plus alertes des revues anglaises qui, comme presque toutes les revues du monde, semblent se faire une spécialité de la lourdeur dans le style, ce qui donne à plus d'une un air profond.

Le *Nineteenth Century* vient de publier de M. Goldwin Smith un remarquable article sur l'Irlande, en réponse à M. Justin Macarthy, qui prétend que l'on devrait essayer, dans la Grande-Bretagne, une fédération modelée sur celle du Canada. Cette proposition a fait bondir notre professeur ; elle ne lui agréa pas le moins du monde et il s'efforce de démontrer qu'un tel régime ne mènerait qu'à des désenchantements.

C'est l'adresse à la Reine proposée par M. Costigan, à la dernière session, pour prier Sa Majesté de faire droit aux réclamations des Irlandais, qui a fait naître ce débat. M. Goldwin Smith s'efforce d'affaiblir la portée de ce document voté à l'unanimité aux Communes et presque avec le même résultat au Sénat, cinq sénateurs seulement s'inscrivant à l'encontre de la majorité. Il fait remarquer que nous étions alors à la veille des élections et que si l'on s'est apitoyé à droite comme à gauche sur les malheurs de l'Irlande, c'est que les deux partis en Chambre voulaient capter les suffrages des Irlandais pour la prochaine lutte ou tout au moins ne rien faire pour le perdre. M. Goldwin Smith va bien loin ; l'Irlande compte au Canada trop d'amis pour que l'on puisse accuser nos députés d'avoir manœuvré uniquement en vue des élections.

L'ex-professeur d'Oxford émet l'opinion que le régime qui fonctionne si bien au Canada, ne saurait réussir dans la Grande-Bretagne, parce que dans une fédération, il faut que les états fédérés soient à peu près de la même force ou tout au moins que l'un d'entre eux n'ait pas une prépondérance extraordinaire. C'est ce qui existerait advenant la création de trois parlements dans la Grande-Bretagne : celui de l'Angleterre serait toujours trop puissant, trop riche pour ceux de l'Irlande et de l'Ecosse. Nous espérons qu'à son retour à Toronto, M. Goldwin Smith fera valoir cette opinion—que nous partageons de tous points—pour le plus grand bien de ceux de ses nouveaux concitoyens d'Ontario qui voudraient voir cette province figurer dans la Confédération avec des proportions colossales de nature à

alarmer et à effrayer les autres provinces confédérées ! C'est à notre sens l'argument le plus sérieux contre le *Home Rule*. Nous ne pouvons guère le suivre lorsqu'il prétend que le régime parlementaire n'est pas fait pour l'Irlande, que si le Parlement de Dublin revoyait le jour, il serait de suite en antagonisme avec celui de Westminster. Autre grande objection, ce dernier pays n'est pas susceptible de se gouverner lui-même.

M. Goldwin Smith parle avec dédain et une grande morgue de l'Irlande comme du reste de tout le monde. C'est un homme qui se croit un esprit large, mais qui a cependant ses petits côtés. Il estime qu'il n'y a que les Anglais sous le ciel qui valent quelque chose, et que parmi ceux-ci, les seuls protestants. C'est ce qui lui fait traiter l'Irlande d'une façon si cavalière. On propose un remède aux maux de ce pays. Il le repousse comme inutile, mais il se garde bien d'en suggérer un autre ou même de se donner la peine de voir si le *Home Rule* ne vaudrait pas mieux que le régime actuel. Il ne lui vient pas à l'idée de constater l'état de l'Irlande ; c'est un souci qui, évidemment, ne le dévore pas. Cependant, toute la question qu'il discute est là. Il se peut que le *Home Rule* ne soit pas un régime parfait, mais le régime actuel est loin de l'être. Puisqu'il ne s'agit que d'un bien relatif, il importe de savoir lequel approcherait le plus de la perfection. M. Goldwin Smith croit évidemment que cela n'en vaut pas la peine : il n'y a que l'avenir des Irlandais en jeu. Quoi ! s'occuper des Irlandais, peuple plus maltraité que les anciens serfs de Russie ; mais ce ne sont pas des Anglais et ce sont des catholiques, et leurs oppresseurs sont des protestants ! Il a l'air de croire que tout acte de justice qu'on rendrait aux fermiers, pourrait diminuer l'arbitraire et la tyrannie des seconds. Il est sans doute de l'opinion de Palmerston, qui ne voulut jamais écouter les plaintes des fermiers irlandais, parce qu'il craignait de toucher aux droits des propriétaires. *Tenant's rights*, disait-il, *is landlord's wrong*. Il se tirait d'affaire avec un bon mot, et les hommes d'état qui traitent aussi légèrement les questions dont dépend le bonheur ou le malheur des peuples, ne sont pas à coup sûr des hommes de cœur.

Au régime que l'on propose, c'est-à-dire à une fédération, M. Goldwin préférerait une séparation pure et simple. Alors l'Angleterre pourrait traiter l'Irlande en ennemie, interdire aux Irlandais l'entrée des villes anglaises où ils viennent gâter la classe ouvrière. Pas d'union possible avec une population de paysans dirigés, dit-il, par un clergé qui ne saurait lui enseigner ni la prévoyance, ni les moyens d'amasser de la fortune, ce qui nous paraît difficile étant donné la position des Irlandais vis-à-vis les propriétaires. Donc il lui faut l'Irlande traitée en pays conquis, ou la séparation complète. Il n'est pas à coup sûr l'homme des demi-mesures.

Il était de mode, il y a quelques vingt ans, en Angleterre, surtout parmi les politiciens de l'école de M. Smith, de plaindre les peuples du continent qui ne jouissaient pas du régime constitutionnel. Que d'intrigues ne nouèrent-ils pas alors pour favoriser le mouvement populaire ou plutôt révolutionnaire qui agitait toute l'Europe ! On voulait imposer le régime anglais aux Etats Pontificaux, à Naples, au grand duché de Toscane, c'était écrit ; un peuple qui se respectait devait avoir son imitation du régime que nous connaissons. Il avait plein succès en Angleterre, donc il devait convenir à tous les autres pays, selon l'axiome *what is sauce for the goose is sauce for the gander* : les Anglais adorent le *rosbif*, c'est une raison pour que les Italiens l'aiment, quoiqu'ils raffolent de macaroni. La logique en était arrivée là en ce temps de lumière. Depuis que les Irlandais réclament cette panacée à leur propre usage, on a découvert en Angleterre, comme M. Smith vient de s'en apercevoir, que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements ; que ceux-ci doivent s'adapter aux tempéraments, aux mœurs, aux traditions d'une nation, et être l'œuvre lente du temps. Ils doivent même dépendre un peu de la position du pays ; il est évident que l'Angleterre, puissance maritime, sans voisins, protégée par l'Océan, a moins besoin d'une concentration de pouvoirs qu'un pays comme la France, environné de voisins belliqueux. La vérité se fait aujourd'hui sur cette question comme

sur bien d'autres, en Angleterre, l'intérêt et le sentiment de conservation aidant. On n'en estime pas moins le régime constitutionnel, mais pour les Anglais seulement, et on a cessé de le regarder comme un omniscure à l'usage de l'univers malade.

A. D. DECELLES.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Il est écrit—c'est le cas ou jamais de se servir de cette expression musulmane—que les affaires d'Égypte sont destinées à embrouiller celles de l'Europe. M. de Freycinet vient de résigner parce que la Chambre a refusé de voter le crédit qu'il demandait pour parer à tout événement en Afrique.

Qui le remplacera ? On parle de Léon Say, qui faisait partie du défunt ministère. Mais cet homme d'état ne représente que les idées de M. de Freycinet.

À la suite du vote dont nous venons de parler, la flotte française a reçu ordre de se retirer des eaux égyptiennes.

En Angleterre, tout n'est pas rose pour M. Gladstone ; le bill concernant l'Irlande menace de le mettre en conflit avec la Chambre des Lords et, d'un autre côté, l'Allemagne montre les grosses dents au sujet de l'expédition en Égypte. C'est évident que nous ne savons pas le dernier mot des complications actuelles.

LE NOUVEAU CABINET PROVINCIAL

Le personnel du nouveau ministère est composé comme suit :

Honorable M. Mousseau, premier ministre et procureur-général ;

Honorable M. Wurtele, trésorier ;

Honorable M. Lynch, commissaire des terres de la Couronne ;

Honorable M. Dionne, ministre des travaux publics ;

Honorable M. Starnes, ministre des chemins de fer ;

Honorable M. Blanchet, secrétaire provincial.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 26 juillet 1882.

Aucun événement digne de notre attention n'est venu cette semaine nous distraire de cette fastidieuse question égyptienne, qui déconcerte les esprits les plus sérieux et rend les puissances européennes plus circonspectes que des sphynx de granit.

Cet Arabi-Pacha, qu'on n'a pas d'abord voulu prendre au sérieux, montre en ce moment ce dont il est capable.

Il n'a pas la majesté de Mahomet, ni le génie militaire d'Abd-el-Kader, ni la folle impétuosité de Mourad, qui osa se mesurer avec Bonaparte.

Arabi n'est qu'un chef de bédouins, une espèce de vautour altéré de carnage, assisté d'autres oiseaux de proie qui tourbillonnent autour de lui et volent... tout ce qu'ils peuvent trouver.

Lorsqu'une fois on s'emballe dans le casse-cou égyptien, on ne peut plus en sortir : On tombe d'Arabi-Pacha en France, et du Caire dans le Nil.

Pour terminer sa période, on monte sur les Pyramides, et après avoir escaladé quarante siècles, on retombe dans nos temps modernes à cheval sur Cambyse.

Quand on enfourche ce dada, surtout par cette chaleur, on devient aussi féroce qu'Arabi. Changeons de sujet.

* * *

L'Égypte, l'Égypte toujours... Je ne vois que minarets, bazars, ulémas et derviches !...

L'Hudson, qui se paillette d'or sous les baisers ardents du soleil, me fait l'effet du majestueux Nil ; la baie de New-York, qui ouvre ses grands bras à tous les vaisseaux du monde, ne puis-je pas me figurer que c'est la baie d'Alexandrie ?

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}e., BEAUHARNOIS

SECONDE PARTIE

Histoire religieuse

(Suite)

Cet acte de donation nous fait ainsi connaître que la première église de l'île Perrot fut construite en 1740. C'était plutôt une chapelle qu'une église, disent les traditions. Pour les raisons données plus haut, elle ne fut jamais dédiée au culte. Edifice solidement fait de cailloux, on se le représente à toit bas et fenêtres petites, à façade nue et porte sur le chemin; enfin une église comme toutes les autres du siècle dernier, sans architecture précise. Il n'est pas dit qu'elle eût son coq *gaulois*, mais bien sûr la double rangée de piquets *obligés* ne manquait pas sur le terrain tout autour, c'était de mode, de nécessité même, ainsi le voulaient les ordonnances. Celle de la Pointe-Lévy, en 1739, oblige le capitaine et les marguilliers à planter "des piquets aux deux côtés de l'église..., auxquels piquets tous les habitants, qui viendront à l'église avec leurs carioles et chevaux, seront tenus d'attacher leurs chevaux..."

Ce fut encore afin d'empêcher certains "accidents fâcheux," que l'intendant Begon (1716) fit "défenses à toutes personnes, tant ceux qui conduiroient des carioles que ceux qui monteront leurs chevaux, de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'église, avant d'en être éloignés de dix arpens, ensuite pourront donner à leurs chevaux le train qu'ils voudront, lorsqu'il n'y aura personne devant eux, ni charrois ni traîne."

* *

A cette première donation en faveur de l'église de l'île Perrot, madame Quener en ajouta une autre plus considérable et dont la minute porte encore la même date. En voici la teneur :

"Pardevant les notaires Royaux, etc., fut présente "dame Françoise Cullerier, veuve de défunt sieur Jean "Quiner vivant marchand Bourgeois de cette ville, Seigneuresse et propriétaire de la terre, fief et seigneurie "de l'île *Péroult* y demeurant ordinairement, étant "cejourd'hui en cette ville de Montréal, laquelle dési- "rant pourvoir à la subsistance du curé de la dite Sei- "gneurie et paroisse de la dite Ile Perault, a volon- "tairement connu et confessé avoir baillé et concédé, "cédé, quitté et transporté et delaissé avec promesse "de garantie de tous troubles et autres empêchemens "Généralement quelconques au dit Sieur Curé ou "Prêtre, faisant les fonctions Curiales en la dite "Seigneurie de l'île Péroult à ce présent et acceptant "pour lui ses successeurs et Curés ou Prêtres faisant les "fonctions curiales de la dite paroisse de l'île Péroult "Mre Lenormant prêtre grand vicaire de monsei- "gneur, etc., Evêque de Québec, soixante arpents de "terre en superficie ou plus s'ils s'y trouvent sans au- "cune garantie précise de mesure de terrain sis en la "dite Ile Péroult lesquels forment une langue de terre "en pointe de chemise (1) et seront pris d'un bout par- "devant à la terre de Charles Do (Daoust), pardièrière "aux terres d'une côte qui s'établit (2) actuellement, "d'un côté à Joseph Lefebvre dit Lasiseraye et de "l'autre côté à Mr Dechailions et ainsi que le tout se "poursuit et comporte sans aucune réserve pour des dits "soixante arpents de terre en superficie concédés par "ces présentes jour, faire et disposer par les dits sieurs "Curés ses successeurs Curés ou prêtres faisant les fonctions "Curiales en la dite Ile Perault à perpétuité en "toute propriété, ainsi que bon leur semblera au "moyen des présentes, cette concession et octroy ainsi "fait par la dite dame Seigneuresse sans aucune charge, "servitude ni réserves généralement quelconques fors "et excepté seulement que les dits curé ou prêtre faisant "les fonctions curiales en la dite Ile Perault sera tenu "comme et ainsi que mon dit sieur le normant au dit "nom pour le dit sieur curé et ses dits successeurs a "promis, stipulé, convenu et accordé et s'est obligé de "dire ou faire dire par chaque un an à perpétuité dans "l'église paroissiale de la dite Ile Péroult deux messes "basses de *requiem* pour le repos de l'âme de la dite "dame Bailleresse et du feu sieur Joseph Trotier son "premier mari et de ses plus proches, de l'exécution "de quoi les consciences des dits sieurs Curés ou "prêtres, faisant les fonctions curiales en la dite "paroisse, seront chargées à perpétuité à commencer la "première année que la messe sera célébrée en la dite "Eglise qui est actuellement bâtie, et qu'il ne sera rien "pris par le curé ou prêtre faisant les fonctions curiales

(1) Comme Bacchus, que Maître Dauzé de Blansy ne renait-il une seconde fois pour expliquer la forme de la pointe de chemise si bien connue chez les gens de robe de son temps.

(2) La côte St. Joseph.

"lors du décès de la dite dame Bailleresse pour les "Enterrements de son corps s'il est inhumé dans la "dite paroisse de l'île Péroult, le tout par reconnais- "sance de la dite concession de terre ci dessus, trans- "portant etc., Desaisissant etc..... "fait et passé à Montréal en une des Salles du dit "Séminaire l'an mil sept cent quarante trois, le troi- "sième mai avant midi et ont les dites parties signé "Lecture faite."

(signés) F. CULLERIER dit RUISSEAU.
NORMAND Vic. Gen.
AD. HEMARD. (1) DANZE DE BLANSY.

* *

Dame Françoise Cullerier, bienfaitrice de l'église de l'île Perrot, avait vu le jour à Lachine. Son acte de baptême est du 6 février 1684. Ses père et mère, René Cullerier et Marie Lucault s'étaient mariés à Montréal, le 13 avril 1665, dit l'abbé Tanguay. La famille venait de Clermont, près La Flèche.

Elle épousa d'abord Joseph Trotier, sieur des Ruisseaux, le 18 février l'an 1700, à Montréal. Les familles Cullerier, Trotier et Picoté de Belestre étaient déjà unies par plusieurs mariages.

Dame Françoise Cullerier, en secondes nocces, s'unit à Sr Jean Quiner, de Montréal.

Par son premier mariage dame Françoise Cullerier devint seigneuresse de l'île Perrot. Quoique nous n'ayons pas sous les yeux les titres de succession, nous pouvons assurer que le fief de l'île Perrot passa successivement de François-Marie Perrot, le premier seigneur, à son fils Pierre et à son petit-fils Pierre-François. Ce dernier, marié le 16 janvier 1729, à Marie-Anne Trotier de Batiscan, laissa l'héritage seigneurial à la famille (2) Trotier des Ruisseaux, et c'est ainsi que dame Joseph Trotier (Françoise Cullerier) vint en possession de la seigneurie de l'île Perrot.

Par alliance, ce fief seigneurial passa de la famille Cullerier, à la famille Leduc. Jean-Baptiste Leduc, baptisé en 1710 et inhumé à l'île Perrot, le 2 avril 1796 est celui que nous verrons plus loin en sa qualité de seigneur, signer une requête à Mgr Briand, demandant un curé résidant à l'île Perrot.

Les seigneurs, ses successeurs, furent : Thomas Denys, inhumé dans l'église paroissiale de l'île Perrot, le 18 novembre 1797 ; Pierre-Amable Desery (co-seigneur), qui épousa en premières nocces la veuve de Ths. Denys (née Archange Campeau), et en deuxième nocces Sophie Rhéaume ; Maurice-Regis Mongrain (*seigneur primitif*), marié à Elizabeth Gamelin-Gaucher, laquelle inhumée à l'île Perrot, le 13 avril 1818. Cette seigneurie devint ensuite la propriété des familles Laflamme, Clément, Daoust, Brazeau, Daoust Grégoire, Daoust Joseph, Daoust Octave et Toupin.

* *

Le contrat d'échange qui suit se trouvait annexé au dernier acte de donation que fit dame Quener, en 1743.

"Et le huit janvier mil sept cent quarante-cinq après- "midi, Pardevant les notaires Royaux susdits et sous- "signés sont comparus la dite Dame Ve Quener nom- "mée au contrat ci devant Ecrit d'une part et Antoine "hunault dit Deschamps, habitant du dit lieu de l'île "Péroult, étant ce jourd'hui en cette ville de Montréal "d'autre part, lesquelles parties sont volontairement "convenu et accordé entre elles ce qui suit c'est à savoir "que la dite dame Deruisseaux (3) ne se trouvant pas "en état de remplir le terrain par elle donné à L'E- "glise de la dite Ile Perault par le susdit contrat, au- "rait proposé au dit hunault (4) de lui céder pour la "dite Eglise un arpent de terre de front sur deux de "profondeur (5), à la charge de lui en donner autant "au bout de la concession, à quoi le dit hunault ayant "consenti a par ces présentes volontairement cédé et "abandonné à la dite Dame ce acceptante, un arpent "de terre sur deux de profondeur à prendre et joignant "d'un côté au terrain donné par le contrat des autres "parts à la dite Eglise pardièrière et de l'autre côté au "devant et par dt au bord du fleuve St-Laurent pour "par la dite Dame en jouir faire et disposer comme bon "lui semblera en vertu des présentes, au moyen de "quoi la dite Dame promet et s'oblige de donner au "dit Deschamps pour remplacement pareille quantité "de terre au bout de sa concession incessamment et à "sa première demande et requisition, transportant De- "saisissant, et à ce faire est intervenu Mre Louis Lenor- "mant prêtre du séminaire de St-Sulpice de paris su- "périeur de Mrs les Ecclesiastiques du dit séminaire "de St-Sulpice, établi en cette ville grand vicaire de "monseigneur illustrissime et reverendissime Eveque

(1) Probablement *Antoine*, baptisé à Montréal, en 1677, et fils du sieur de St. Martin, aussi notaire royal.

(2) Tout porte à penser que Marie-Catherine Trotier, baptisée en 1674, et Marguerite Trotier, baptisée en 1675, connues sous les noms respectifs de St. François et St. Joseph en la Congrégation N.-D., furent d'une des branches de cette famille. Leur père était Gilles Trotier. Mais l'auteur de la *Vie de la Sour Bourgeoise* a dû faire méprise lorsqu'il les a dites filles de Gilles le célèbre interprète, puisque celui-ci est mort en 1658.

(3) Françoise Cullerier.

(4) Hunault ou Hainault.

(5) A la Pointe du Moulin-à-Vent.

Tenez, voyez : Voilà l'obélisque africain, la fameuse aiguille de Cléopâtre qui étale orgueilleusement ses hiéroglyphes en plein New-York, comme si le printemps l'avait fait pousser là ainsi qu'une asperge. La prison des Tombes nous représente une forteresse des temps des Pharaons : tous les héros du bagne sont là dedans.

Je remarque en passant plusieurs synagogues juives et un magnifique temple de francs-maçons : c'est encore une édition revue, corrigée et considérablement augmentée de l'Orient.

Cette architecture boursoufflée, ces vieilles cariatides, camarades sur lesquelles le déluge a passé, me semblent peu à leur place ici, que je ne puis moins faire que de m'écrier comme Cicéron :

In qua urbe vivimus, ubinam gentium sumus !

* *

Cette année, on se baigne peu dans les places d'eaux, et en voilà la raison : Les nuits étant généralement froides, la haute fashion, le demi-monde—cette espèce commence à s'acclimater ici—la bohème galante et autres *ejusdem farinae*, ont plus besoin de toxiques que de réfrigérants. C'est pour cela probablement qu'ils s'inondent réciproquement de bière, de *milk-punch*, de champagne et autres liquides de la même température.

Les Juifs, qui sont très sobres, se précipitent au contraire comme des marsouins dans l'onde amère.

Pourquoi ces immersions, eux qui repoussent l'eau du baptême !

Est-ce pour se laver de leurs vieilles iniquités vis-à-vis du Rédempteur ?

On n'a jamais pu le savoir.

Par contre, ceux qui ne se baignent pas ; les beaux et les belles, les excentriques et les désespérées, les délaissées du mariage et les requins qui les happent au passage, tout ce monde-là s'entasse dans une multitude de yachts qui les promènent et les balancent dans toutes les directions.

Les agapes qui se donnent sur ces galères peu antiques sont trop pimentées pour que j'en donne une description détaillée.

Les vagues, qui sont leurs seuls témoins, en les voyant passer en deviennent bleu d'étonnement, et le ciel, qui ne veut pas voir leurs folles escapades, laisse tomber sur eux, le soir, son manteau tout brodé d'étoiles.

* *

Comme les vers de notre excellent collaborateur, Blain Saint-Aubin, étaient éloquentes dans leur tristesse ! Je pense que vous vous en souvenez, chers lecteurs : ce sont ceux que *L'Opinion Publique* a publiés le 13 juillet dernier.

Personne n'a mieux peint que lui l'ahurissement du malheureux auditeur obligé d'applaudir la lamentable élégie d'*Arthur et Hermance*, chantée d'une voix fautive par un certain Tristan qui, modestement, s'est donné comme auteur de ce chef-d'œuvre dont voici les premiers vers :

Mes jours sont condamnés, je vais quitter la terre.
Je vais vous dire adieu, sans espoir de retour.
Vous qui pleurez, hélas ! bel ange tutélaire
Laissez tomber sur moi, vos doux regards d'amour.

C'est tellement triste que ma plume se refuse à transcrire le reste. Mais là n'est pas la question.

M. Blain Saint-Aubin écrira-t-il une autre satire lorsqu'il saura que cette romance, objet de son courroux, n'a jamais été composée au Canada ?

Hélas ! il y a au moins trente ans qu'elle a été publiée en France.

Il y a encore des orgues de barbarie qui la hurlent dans les carrefours.

Mais ceux qui la désirent peuvent s'adresser à M. Vieillot, rue Notre-Dame de Nazareth, à Paris, qui se fera un plaisir de les satisfaire.

ANTHONY RALPH

DANS LES BLÉS

(Voir gravure)

Elle marche à petits pas, appuyée d'une main sur son ombrelle, tenant de l'autre son chapeau, car la soirée est tiède, et c'est bien doucement que souffle la brise. Son regard semble interroger l'espace. Où va-t-elle ainsi toute seule, suivant l'étroit sentier que bordent les blés presque mûrs ? Où elle va ? Que nous importe ? Dans une toilette du ton le plus frais et le plus délicat, sous un ciel voilé d'une vapeur légère, au milieu de fleurettes et de brins d'herbe, c'est une charmante apparition qui passe. Saluons-la, suivons-la des yeux et n'en demandons pas davantage.

Ce délicieux tableau, peint du bout d'un pinceau plein de légèreté et de délicatesse, sans préciosité ni manière, est certainement une des meilleures toiles de M. Heilbuth, du peintre de la jeunesse, de la grâce, de la beauté, de la femme enfin qui, d'abord négligée par lui dans ses premières œuvres, a fini par le conquérir et devenir la maîtresse à peu près exclusive de son inspiration.



1—Chef des Dervischs (espèce de religieux)
5—Prêtre Musulman en prière

2—Dervischs ordinaires
6—Un descendant du Prophète

3—Un Dervisch mendiant
7—Un Minaret

4—Muezzins (espèce de prêtres) lisant le Koran

TYPES EGYPTIENS

“ de quebec es noms & qualités denommés en L'acte
 “ des autres parts transcrit, lequel sera sur la réquisition
 “ de la dite Dame veuve quener a volontairement con-
 “ senti et accordé que L'arpent de terre de front sur
 “ deux de profondeur presentement Cédé par le dit
 “ hunaut à la dite Dame fasse partie des trois arpents
 “ de terre en carré, faisant les neuf arpents de terre en
 “ superficie donnés par la dite Dame aux Sieurs Curé
 “ et marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église Pa-
 “ roissiale de la dite Ile Perot par le susdit contrat des
 “ autres parts qui sera au surplus exécuté selon sa forme
 “ et teneur, consentant mon dit sieur Lenormant que
 “ la dite Dame rentre en la libre Possession et Jouis-
 “ sance du surplus du dit terrain comme de chose à elle
 “ appartenant lui en faisant toutes retrocessions neces-
 “ saires Car ainsi etc, Promettant etc, Renonçant etc,
 “ obligt. etc.
 “ fait et Passé au dit montréal es Etude les jours &
 “ an susdits et ont les dites parties signé Lecture faite.”
 (signés) ANTOINE HENAU NORMANT. Vic. Gen.
 ADHEMAR. DANZÉ DEBLANSY.

(A suivre.)

LA CROISADE ANTI-RELIGIEUSE

Le vote de la Chambre décrétant l'expropriation de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, est ainsi jugé dans le *Pays* :

Hier, la Chambre des députés a fait plus que de manger du prêtre, sa nourriture ordinaire, elle a voulu faire un *extra*, et manger du bon Dieu.

Par une majorité relativement énorme, elle a tout simplement voté la prise en considération d'un projet de loi infâme, par lequel est rapportée la loi qui édicte la construction d'une église nationale à Montmartre.

La basilique du Sacré-Cœur est condamnée, et elle vient de recevoir le premier coup de pioche des démolisseurs.

La bande noire s'est reformée ; après les chapelles particulières, la grande basilique !

C'est la France chrétienne tout entière qui reçoit l'outrage ; plus de trois millions de souscripteurs avaient apporté là leur obole bénie. Pierre à pierre avait été élevé ce monument de suprême réparation, qui rappelait l'époque enthousiaste où le monde, joyeux d'avoir échappé à la date fatale de l'an 1000, se répandait en actions de grâces, faites de marbre et de granit, pour porter plus près du ciel l'élan d'une pieuse reconnaissance.

Et jeune encore, cette église, qui sortait à peine de ses souterrains, avait déjà comme une auréole rayonnante.

On y allait de partout déjà. C'était le pèlerinage choisi.

Il y avait là toute une période de l'histoire de France, écrite sur les murs inachevés : c'était le passé qui l'apportait, radieux.

Une telle œuvre devait tenter la République.

Ce capitole chrétien gênait l'immonde forum qui s'agitait au-dessous.

Dieu semblait trop visible, il fallait le voiler.

Et alors les députés de la France ont décrété que l'édifice tomberait—que la prière ailée qui s'envolait de là pour la France serait étouffée brutalement.

C'est une scélératesse de plus à l'actif ignoble de la République. Et nous sommes réduits à la remercier de s'être si tôt prononcée, car elle aurait pu attendre que la basilique fût meublée de ses escaliers d'or pour la mieux piller. C'est autant de gagné sous ce gouvernement de bandits.

Et savez-vous comment cela s'est passé !

L'auteur de la proposition, un avocat nommé Delattre, qui parle à la façon d'un chaudronnier, était absent.

On a cru un instant que l'affaire serait remise suivant l'usage.

Mais la majorité républicaine était excitée. Elle attendait cette bonne aubaine, et pour rien au monde, ayant une ignominie à soumettre, elle ne pouvait la retarder d'un jour.

Et on a discuté séance tenante.

Le gouvernement avait décidé qu'il s'opposerait à la prise en considération.

Il y avait de quoi surprendre.

En effet, le petit Goblet est monté à la tribune, et, sous prétexte de défendre l'église du Sacré-Cœur, il l'a misérablement, lâchement livrée.

Il a commencé par affirmer que la loi de 1863 était une loi inique. Puis il a ajouté que ce n'était pas au gouvernement à exproprier la basilique, mais que cela revenait de droit à la municipalité de Paris.

C'était une nuance, comme les coquins les comprennent bien.

L'école de Pilate sera éternelle.

Je ne peux pas vous livrer cette église, dit Goblet, mais que la municipalité de Paris la demande, et je vous la donnerai.

Il ne la refusait donc que parce que la demande était mal posée, et il se lavait les mains du reste.

Défendue ainsi, l'église du Sacré-Cœur était perdue. Une seule chance restait, et il faut avouer que Goblet l'a tentée.

Il a fait appel à tous les mauvais instincts de la Chambre, en observant que l'expropriation coûterait une quinzaine de millions, et que les catholiques feraient avec cet argent plus de mal à la République qu'avec l'église elle-même.

Cet argument digne du bague a failli ébranler la Chambre. Un instant on a cru l'église sauvée, non pas à cause du droit qui la protège, mais parce que les bons républicains pouvaient avoir peur de remettre un pareil capital aux mains des catholiques.

Quelle caverne, mon Dieu !

Il est bon d'ajouter que de nombreuses voix se sont fait entendre pour exiger qu'on ne rende pas l'argent.

Ce qui est à l'ennemi est bon à prendre, paraît-il.

Aujourd'hui c'est la propriété privée qui devient la proie convoitée—on saisit le terrain acheté, l'édifice en construction—cela leur semble tout naturel.

A quand nos montres, chers collègues ?

A quand nos porte-monnaies ?

A quand nos mouchoirs, surtout ?

Le petit Goblet a eu toutes les peines du monde à leur faire comprendre que, si on prenait cela, il fallait le payer, il fallait en restituer le prix.

D'ailleurs, il a perdu sa peine, et ils n'ont pas voulu comprendre.

Puis est venu le rapporteur, M. Massip, un rapporteur qui lit son discours, ce qui ne s'était pas encore vu.

Ce discours écrit est une série d'énormités bêtes et féroces.

Cela sue la haine contre la religion.

On y demande de remplacer la basilique par un monument élevé à la libre-pensée.

Soit ! nous y mettrons un bastringue, et on vous donnera vos entrées, monsieur le rapporteur vous y avez droit.

Alors M. Clémenceau est intervenu ; il ne se plaindra pas, si nous affirmons qu'il a rarement été aussi mauvais.

La forme du plaidoyer a été tuée par la cause, qui était exécration.

Il ne veut pas qu'on élève sur la montagne Montmartre un monument expiatoire.

Hélas ! si la droite ne s'était pas imposé le silence le plus absolue, pour n'être pas accusée d'avoir, par ses protestations indignées, soulevé les fureurs de la majorité républicaine, comme elle aurait pu répondre qu'une église réparatrice n'était pas si mal placée sur ce calvaire où furent assassinés Lecomte et Clément Thomas !

Quoi qu'il en soit, l'attentat est consommé.

La basilique nationale va disparaître ; Montmartre, après cent ans, redevient le MONTMART. Le bonnet phrygien remplace la croix du Jésus, et Dieu, encore une fois, est chassé de chez lui.

Tous les catholiques de France ressentiront l'outrage.

D'autant qu'il y a là cent députés qui ont voté par peur, et qu'ils rougiront lorsqu'ils verront des larmes silencieuses tomber des yeux de leur mère, de leur femme, de leurs filles.

Hier soir, ils ont rapporté la honte au foyer domestique, la honte du renégat.

Quant à nous, faisons ce que les chrétiens font aux jours de la persécution, réjouissons-nous !

Plus nous serons frappés, plus nous bénirons Dieu d'épurer ainsi notre foi et d'affermir nos croyances.

Ce n'est plus pour notre cause seulement que nous combattons, Dieu a maintenant la sienne mêlée à la nôtre.

Quel plus grand espoir peut-on nourrir désormais, que celui que doit donner un tel allié ?

Il ne suffit pas à la République de s'en prendre aux dynasties humaines, elle s'adresse plus haut, et montre le poing au ciel.

Soit ! et ce sera plus vite fini.

Qui donc aujourd'hui, parmi ceux qui croient en Dieu, peut encore croire à la République ?

PAUL DE CASSAGNAC.

J'AI VU LE BON DIEU !

Est-ce par miracle ou parce que j'étais alors innocent ? Lecteurs, je vais vous conter la chose :

J'avais environ quatre ans, âge des bonbons et de la naïveté, mais j'étais déjà méchant comme un petit diable. J'étais capricieux, entier, volontaire, gourmand, mais pour ma mère qui m'aimait à la folie, comme toute mère aime son premier-né, j'avais toujours grâce et plus de caresses après une espièglerie qu'après une action d'éclat. Que la mère qui n'a pas fait la même chose jette la pierre à la mienne.

Un jour, cependant, j'eus un étrange caprice. C'était le jour de la Fête-Dieu. Ma cousine Eva, jolie blondinette de six ans, fut habillée de blanc pour aller à la procession du Saint-Sacrement. Je voulus être convenable : en robe blanche, avec un long voile, une couronne de roses, une ceinture blanche. Ma mère, malgré toutes ses raisons qui devaient être très sages, ne put vaincre mon opiniâtreté. Enfin, par une de ces ruses bien pardonnables aux mères, et pour vaincre mon désir ridicule, ma mère me dit :

—Ecoutes, si tu es sage et veux devenir un homme, je t'amènerai avec moi et je te ferai voir le bon Dieu.

Le bon Dieu ! m'écriai-je, moi qui pensais qu'on ne pouvait le voir qu'au ciel, comme la prière le dit : “ Notre Père qui êtes aux cieux.”

Je fus vaincu, je ne demandai plus à être habillé en petite fille, et, me prenant par la main, ma mère me promena par les rues de la ville. Dieu ! que c'était donc beau ! Un vrai printemps avec ses plus brillantes parures, un vrai jardin, une vraie serre : des fleurs, des fleurs partout comme sur le chapeau de ma vieille tante. Et puis elles sentaient si bon, elles étaient si parfumées que j'en emplissais mes poches, ma toque, ma bouche... Enfin, j'entendis des chants, de la musique et des tambours. La procession sortait de l'église.

—Maman, demandais-je à ma petite mère que j'appelais alors *mérotte*, je veux voir le bon Dieu.

—Sois sage, me répondit-elle, il va passer.

La procession arrivait. Je me haussai sur les talons de mes petits souliers bleus, j'ouvris très grands mes yeux couler noisette et je ne vis que croix, bannières, filles en blanc, prêtres dorés comme mon livre de première communion, chandelles comme pour un arbre de Noël, et puis quelque chose de grand et de carré comme le lit dans lequel couchait alors ma bonne vieille grand-mère... Monsieur le curé était dessous, portant dans ses mains quelque chose de brillant comme un grand soleil, et des petits enfants qui marchaient comme des écrivains lui lançaient des fleurs et une fumée qui sentait meilleur que celle d'un havane première qualité. Derrière, fermant la marche et boitant, venait un vieux bonhomme avec un sabre recourbé, un tricorne, un habit bleu et un pantalon blanc trop court qui laissait voir des bas noirs.

—*Mérotte*, demandais-je, où donc est le bon Dieu ?

—Le voilà qui passe, me répondit-elle, en se signant et s'agenouillant pour me faire bénir par l'agneau sans tâche.

Moi, je regardais...

Quinze jours après, je jouais dans le vestibule de la maison, quand quelqu'un ouvrit brusquement la porte.

—*Mérotte*, m'écriai-je tout joyeux, le bon Dieu vient te voir.

Ma mère accourut en riant, tandis que le visiteur me regardait d'un air effrayé...

Celui que j'avais pris pour le bon Dieu et qui venait à la maison pour verbaliser contre mon frère qui avait chassé dans une propriété privée, c'était l'homme au sabre recourbé qui accompagnait le Saint-Sacrement... c'était le garde-champêtre de la commune.

G.-P. LABAT.

LE TRAVAIL

Apprécions hautement les hommes qui aiment le travail et qui défendent courageusement les travailleurs.

Car ces hommes doivent être sans préjugés et bons. Ils sont justes.

Ils comprennent que le travail—de l'homme et de la femme, de la pensée et des bras, éclatant ou modeste, humble aussi, mais toujours honnête—loin d'être une réprobation et une malédiction, loin d'être une servitude et une honte, est la haute affirmation du devoir, la garantie suprême du droit et la glorification la plus vraie de l'intelligence et de la liberté.

Du reste, supprimez le travail, l'homme n'est plus, la femme n'est plus, la famille n'est plus, et la société et l'humanité cessent d'être. Vous avez le chaos, ou plutôt le néant. Vous supprimez tout. La loi du travail, commune pour tous, est la loi de la vie, la loi de la responsabilité humaine dans la morale et dans l'honneur. C'est la loi des créations et des créatures. Et s'il est permis aux hommes, au nom d'une grande pensée et d'une conception puissante, de se donner une religion et un culte nécessaires, il est naturel et sensé que ce culte et cette religion nécessaires, répondant aux lois de la vie et de son développement continu dans le progrès et dans la vérité, glorifie avant tout et par-dessus tout le travail. Toute religion, méprisant le travail et humiliant le travailleur, s'il pouvait y en avoir une de ce genre, serait une religion aussi fautive que mensongère. Et la meilleur religion sera désormais celle qui élèvera le plus le travail, qui honorera le plus le travailleur, et dont les ministres, joignant l'exemple au précepte, travailleront le plus saintement et le plus courageusement. Jésus-Christ, le fondateur de la religion la plus vraie, car sa morale est la plus élevée, a travaillé de ses mains, et ses apôtres ont travaillé comme lui. Ses premiers disciples, gens du peuple et gens méprisés par les puissants, n'ont été ni des Grands, ni des Eminences, ni des Rois. Ils travaillaient pour le pain quotidien dont parle la Prière universelle, et, comme Paul, ils ne demandaient pas qu'on travaillât pour eux. Ils donnaient l'exemple de la vertu qu'ils annonçaient. Aucun travail n'est humiliant, n'est déshonorant et n'est dégradant, quelque humble qu'il soit, pourvu que la conscience l'avoue, et les mains calleuses de l'artisan et du paysan, de l'ouvrier et du laboureur, qui portent le témoignage du devoir rempli et de l'œuvre utile, ne sont point méprisables. Les dédaigner serait manquer de raison et de

justice. Il faudrait plaindre au fond du cœur, avec la tristesse de la pitié, ceux qui les déclareront impures ou souillées. Ceux-là ne respecteraient point le pain qu'ils mangent. Ceux-là seraient-ils chrétiens ?

Oui, le travail est saint.

A vrai dire, cette foi est maintenant la foi de tous, et s'il est encore des préjugés contre cette foi désormais universelle, ces préjugés ne s'avouent plus nulle part. Ils se dissimulent discrètement. Au nom du pain que nous mangeons, au nom du vin que nous buvons, au nom de la grande communion à laquelle l'humanité tout entière prend part, et qui est la communion par le travail, par la production, par la vie, par le droit et par le devoir, ces préjugés sont morts ou doivent mourir.

Mais cela n'est assurément pas tout.

S'il est bon d'honorer le travail et juste d'honorer le travailleur, quel qu'il soit, petit ou grand, convient-il que nombre de travailleurs, ayant beaucoup peiné et beaucoup souffert dans leur vie laborieuse et honnête, meurent tristement et misérablement ? La répartition des fruits du travail se fait-elle selon la meilleure justice et le meilleur christianisme ?

C'est ainsi que parlait l'autre jour l'ami Jacques, paysan de Saint-Claude, qui est un bon homme, un vrai philanthrope.

PAS SI BÊTES

Je n'ai pas attendu au jour d'aujourd'hui, comme disent les gens d'une éducation notablement insuffisante, pour tenir les Chinois en grande estime.

Ce peuple extraordinaire, notre précurseur de toutes les grandes découvertes, est en train de rajeunir sa glorieuse vieillesse en la retrempeant aux sources de notre civilisation moderne.

C'est dans tous les pays du monde une procession de Chinois qui viennent apprendre nos arts et nos sciences afin, de retour dans leur pays, de les perfectionner en les appliquant à leur génie national.

Aussi, le fils du Céleste-Empire, que les gamins d'autrefois suivaient en criant : *A la chienlit !* est-il à présent entouré de la sympathie générale, et l'attention dont il est parfois l'objet n'a rien qui puisse le froisser.

Je possède au-dessus de moi un de ces braves jeunes gens.

C'est un étudiant en médecine.

Je causais dernièrement avec lui de sa profession et des situations magnifiques qu'y rencontraient nombre de nos Esculapes en vogue.

— Oh ! chez nous, me répondit mon Chinois, on ne gagne pas si gros !

— Comment cela ?

— Le mode de paiement des médecins n'est pas le même qu'ici.

— Bah !

— Non. Vous payez en Canada le médecin quand vous êtes malade et que vous avez besoin de ses soins.

— Sans doute.

— Eh bien ! nous, en Chine, nous payons quand nous nous portons bien.

— Je ne vous comprends pas !

— Voici : l'intérêt d'un individu est évidemment de se bien porter, je pense ?

— Incontestablement.

— Or, pour arriver à ce résultat, nous faisons à notre médecin une pension de taille proportionnée à ses mérites et à nos moyens, tant que nous sommes en santé.

— Et quand vous tombez malade ?...

— Quand nous tombons malades, nous appelons le docteur...

— Et ?...

— Et nous lui supprimons immédiatement son traitement.

— Tiens ! tiens !

— Pour le lui redonner dès que nous sommes guéris. Je me mis à rire.

— Mais c'est très ingénieux, savez-vous, cela !

— Parbleu !... vous sentez tout l'intérêt qu'a le médecin à s'occuper avec sollicitude de son client et à le guérir aussi rapidement que possible.

— De sorte que s'il survient une épidémie...

— Le médecin est à peu près ruiné... à moins qu'il n'ait fait des économies... Mais aussi, comme il s'inquiète alors de vous préserver de tout fâcheux contact ; comme il surveille votre santé !... comme il vous écarte avec précaution de tout milieu dangereux !... Dame, vous comprenez ?... c'est une question vitale... pour tous deux. Aussi, les résultats sont-ils excellents. Vous devriez essayer ce système ici.

— Heuh !... je ne crois pas qu'il ait beaucoup de chances d'être adopté, à vous dire vrai.

— Tant pis !... il est fort logique et fort pratique.

— C'est précisément pour cela, parbleu !

JACQUES ROBERTIN.

A la porte d'une église.

— Les nègres sont bien heureux aux enterrements !

— Je ne saisis pas le rapport.

— Ils n'ont pas besoin de gants.

CHOSSES ET AUTRES

Le Principal Thorburn, M. A. D. DeCelles et M. P. Lesieur ont été nommés membres du bureau des examinateurs pour le service civil.

Des 206 députés au parlement fédéral qui ont siégé à la Chambre des Communes de 1878 à 1882, 55 seulement ont été réélus.

Le marquis de Lorne a reçu à dîner, samedi soir, à la citadelle de Québec, les ministres locaux et fédéraux qui se trouvaient dans la capitale provinciale.

Le cabinet de Freycinet a résigné, en France, samedi dernier, la chambre ayant refusé de voter les nouveaux crédits qu'il demandait pour la guerre d'Égypte.

Le gouvernement provincial vient de nommer une commission d'enquête sur l'administration de nos écoles publiques. Cette commission se compose de MM. Gédéon Ouimet, surintendant de l'éducation, président ; J. E. Barbeau, L. H. Davidson, C. J. Doherty, Charles Glackmeyer, avec MM. P. Provencher et R. D. McGibbon comme secrétaires.

Les bureaux généraux du chemin de fer du Nord seront transportés à Québec, où ils seront établis à la gare du Palais. Le personnel des employés partira pour la capitale provinciale. Il ne restera, à la Place-d'Armes, que les bureaux de M. Sénécal et un bureau pour la vente des billets.

La compagnie du Pacifique installera ses propres bureaux au même endroit.

Aux débuts de la confédération, la Chambre des Communes se composait de deux cents six membres. De ce nombre huit sont passés de vie à trépas, quatre sont montés sur le banc judiciaire, deux sont devenus lieutenant-gouverneurs, deux sont arrivés au sénat, trois ont cédé leur position à des amis, vingt-cinq ont été renvoyés à leurs affaires privées. Tout change ici-bas.

Les travaux du nouveau séminaire de Ste-Thérèse se poursuivent activement. Le premier étage vient d'être terminé et tous les ouvrages de maçonnerie le seront avant la fin du mois d'août. Toutefois, la maison ne pourra être prête pour l'ouverture des classes. Les élèves devront s'installer provisoirement dans les mêmes conditions que l'année dernière. On nous informe que le prix de la pension dans les maisons du village sera de \$7 par mois.

Veut-on savoir comment on s'y prend pour garantir l'impératrice d'Allemagne de la chaleur lorsqu'elle voyage pendant l'été en chemin de fer ? Le système est assez original pour être mentionné.

Le toit du wagon impérial est recouvert d'une couche de terre, dans laquelle est planté du gazon qu'on arrose à plusieurs reprises pendant le parcours.

Grâce à cette couverture verdoyante, les rayons solaires perdent leurs propriétés, et une agréable fraîcheur règne dans l'intérieur du wagon qui est également aéré par un système de ventilation extrêmement pratique.

L'hon. J. A. Chapleau, le premier ministre de la province de Québec, a été nommé ministre à Ottawa.

L'hon. J. A. Mousseau, Secrétaire d'Etat fédéral, est nommé premier ministre à Québec, en remplacement de l'hon. M. Chapleau.

Ces deux messieurs ont été assermentés à Québec samedi dernier.

On dit que M. Mousseau aura l'offre d'une élection par acclamation dans le comté de Laval, et que M. Dupont sera candidat à sa place dans Bagot. Il est probable que les élections de Vaudreuil, Jacques-Cartier et des Deux-Montagnes auront lieu simultanément.

Le choix de M. Mousseau comme chef de l'administration provinciale est bien accueilli par la presse de Québec.

Cettewayo, le roi des Zoulous, adore une chose, la cérémonie d'une extraction de dents..... chez les autres. Cette jouissance pour lui le rattache à la vie. Il y a plusieurs années, il souffrait d'une dent creuse qui l'ennuyait beaucoup depuis plusieurs mois. On lui amena un dentiste de Natal.

L'homme de l'art soulagea le monarque zoulou d'un demi tour de poignet. Reconnaisant, Cettewayo offrit au dentiste un morceau d'or vierge, le dentiste accepta ; mais le monarque lui en offrit davantage, chose étrange, le dentiste refusa et dit qu'il était suffisamment payé. Cettewayo insista et le dentiste persista dans son refus. Ce que voyant, le zoulou fit venir les hommes de sa garde et leur fit à tous arracher une dent, service pour lequel il paya le dentiste.

Durant l'opération, Cettewayo se tordait de rire de voir les grimaces et les contorsions de ses soldats de garde, et depuis, chaque fois qu'il peut en avoir l'occasion il ne manque jamais d'assister à une extraction de dents.

On lit dans la *France*, journal publié à Paris :

L'Angleterre peut-elle braver impunément l'Europe continentale ?

Oui !

La France peut-elle braver impunément l'Europe continentale ?

Non !

Les intérêts anglais, dans l'extrême Orient, sont-ils assez considérables pour que l'Angleterre risque une guerre afin de s'emparer du canal de Suez ?

Oui !

Les intérêts français en Égypte valent-ils la peine de s'embarquer dans la plus périlleuse des aventures ?

Non !

L'Angleterre, maîtresse du canal, ne serait-ce pas la Méditerranée devenant un lac anglais, grâce à la possession de ces portes d'entrée et de sortie, Gibraltar, Suez ?

Oui !

Quels avantages recueillerait la France de l'occupation de Suez par les Anglais ?

Aucun !

Pourquoi braverions-nous le concert des puissances afin d'aider l'Angleterre dans ses projets ?

Pour rien, pour le plaisir !

Le ministère a donc sagement fait de ne pas s'associer à l'acte d'agression des Anglais sur Alexandrie.

Comment déloger un visiteur importun. Le rhumatisme, dit M. A. McTaul, propriétaire du City Hotel, Kingston, me faisait souffrir des douleurs atroces, mais depuis que j'ai employé l'Huile de St. Jacob, j'ai réussi à déloger ce visiteur. Cette Huile agit comme par enchantement.

Un ivrogne offre un verre de vin à un monsieur très sobre.

— Merci ! fait ce dernier, je viens de boire de l'eau et j'ai l'estomac noyé.

— Parbleu ! vous faites pleuvoir dedans !

Déclaration d'amour.

— Oh ! chère dame, si vous saviez, comme rien qu'en vous voyant, mon cœur bat ?

— Le mien aussi.

— Votre cœur, oh bonheur ! bat aussi.

— Oui il bat... mais en retraite.

Chez un pharmacien.

— Avez-vous porté hier la potion de madame V... c'était de la plus grande importance.

— Oui, patron, et je suis même bien sûr qu'elle l'a prise.

— Comment cela ?

— Je suis repassé ce matin devant la porte et tous les volets étaient fermés.

Une coquille opportune d'un journal de province :
" La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans le cabinet de M. X..., le banquier bien connu de notre ville, et ont fracturé la caisse contenant un grand nombre de valeurs et une somme assez considérable en espèces.

" Entendant un bruit insolite dans la maison, le banquier se leva aussitôt ; mais, quand il arriva dans son cabinet, les valeurs avaient déjà pris la fuite."

\$200 de récompense. — Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de *Houblon*, en vue de frauder le public. Les véritables Amers de Houblon ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méfiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les " Amers de Houblon." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirope Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.



SONNET

.....Ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.
MALHERBES.

Un enfant gracieux, frère et parlant à peine,
Sur les bras maternels doucement étendu,
Aspirait du printemps la fugitive haleine
Et le dernier rayon, du ciel bleu descendu.

Il tendait vers les fleurs une main déjà pleine,
Et le gai rossignol, dans le sentier perdu,
Oubliant ses amours du bois et de la plaine,
Faisait fête au baby, comme à l'hôte attendu.

Une rose s'offrit... La douce créature
Mit sur elle un baiser que rendit la Nature ;
Et la mère passa, l'œil tendre et triomphant.

Hélas ! le lendemain, quand se leva l'aurore,
Dans le buisson fleuri l'oiseau chantait encore ;
Mais la Terre avait pris la rose... et Dieu l'enfant.

PAUL ROMQUET.

LES

GIBOULÉES DE LA VIE

PAR

Mme CLAIRE DE CHANDENEUX.

PREMIÈRE PARTIE

IX

(Suite)

Cela tenait-il à la liberté laissée à chaque invité d'y rester lui-même et de se montrer tel que bon lui semblait ?

Cela émanait-il de la grâce séduisante de la maîtresse du logis ? On ne savait, mais peu de salons semblaient aussi agréables que celui-là.

Madame de Sandry en était l'âme. M. de Pernissan y gardait une allure aisée et brillante qui le faisait regarder avec envie par les autres invités. Sidonie y déployait les boutades intermittentes de son esprit paradoxal.

M. de Thièblemont avait contracté l'habitude d'y venir terminer les soirées qu'il commençait d'ordinaire au théâtre.

Son mariage avait modifié cette habitude sans la changer absolument. Il y venait parfois encore en garçon.

S'il lui paraissait inévitable que Thérèse reçut madame Albine, il se montrait peu désireux de l'y conduire elle-même avec assiduité.

Une ou deux fois par saison lui paraissait suffisant, et ce n'était pas Thérèse qui eût protesté.

Par une conséquence de ses principes de liberté conjugale, le baron se trouva donc seul chez madame Albine le soir où le peintre s'y présenta.

Quelque maître qu'il fût de ses impressions, il ne put se défendre de tourner vers le nouvel arrivé un regard scrutateur. C'était donc là l'homme qui avait peint Thérèse de mémoire.

Outre que ce tour de force lui avait toujours paru surprenant, à moins de l'expliquer d'une façon peu souriante pour son amour-propre de mari, le visage hardi et fier du peintre n'était pas de nature à modifier sa soupçonneuse impression.

Et vraiment, cette façon inusitée de recruter des modèles inédits ne lui avait jamais paru si impertinente que depuis l'entrée du jeune homme.

Sa philosophie reprit promptement le dessus. Il se moqua de lui-même, si facilement emporté à mal juger d'autrui, et se mit à étudier Camille Landey avec un intérêt très vif, quoique moins hostile, sans que son impassible visage en laissât rien percer.

Madame Albine avait fait à son nouveau visiteur un accueil d'une grâce savante, dont tout le charme n'empêcha pas le jeune homme de jeter autour de lui un regard rapide, incisif, qui se voila de tristesse en ne reconnaissant ni dans la maîtresse de la maison, ni dans ses invitées, celle qu'il venait chercher.

Ni ce regard ni ce regret n'échappèrent au baron.

— Il connaît Thérèse ! se dit-il avec un brin d'amertume involontaire.

C'est qu'il se rappelait que sa femme, qui ne mentait jamais cependant, lui avait dit n'être pas connue du peintre.

Madame Albine paraissait toute ravie de produire devant ses amis cette jeune gloire, dont elle fit miroiter les rayons avec un art infini.

Sa louange avait des délicatesses charmantes, et le moindre mot flatteur prenait un sens tout nouveau en passant finement entre ses lèvres.

Madame de Sandry s'enthousiasma pour l'artiste comme elle s'était enthousiasmée pour l'œuvre. Elle le pria de regarder l'hôtel de Sandry comme celui d'une amie inconnue et très sincère qui, depuis deux mois, le demandait aux échos parisiens.

— Je ne sais même pas si les échecs d'Aix vous auraient répondu, madame, tant j'étais ignoré hier, répondit M. Landey avec bonne humeur.

— Vous voilà célèbre aujourd'hui. Dites-moi, cher monsieur, est-ce bien lourd à porter, votre jeune popularité ?

— Ah ! permettez-moi d'abord d'en sentir le poids, dont vous me gratifiez trop généreusement, avant de commencer à m'en plaindre.

— Vous ne devez pas le sentir, au fait, si la légende est vraie.

— La légende ?

— On dit que le succès doit être personnifié par deux ailes agiles et brillantes. Vous qui aimez l'allégorie, monsieur, le représenteriez-vous ainsi ?

— Peut-être... pourvu qu'un souffle sympathique fit mouvoir ses ailes vulgaires.

— Comment !... comment !... il vous faut un souffle à part... pour vous tout seul ?

— Pour moi tout seul.

— Le vent qui fait tourner tous les moulins de la gloire... ou de la vanité moderne... ne vous suffirait pas ?

— Oh ! pas du tout.

Madame Albine mêla sa voix d'or à la conversation.

— Ainsi, monsieur, lors même que vous puisez l'inspiration aux sources les plus rares, dit-elle avec une intention marquée, il vous faut, pour grandir et vous élever, autre chose que la généralité des suffrages ?

— Certes oui, madame.

La douairière se mit à rire.

— Nous sommes terriblement indiscrettes, fit-elle ; mais enfin, voyons, dans votre langage artistique que je ne connais pas, moi profane, comment appelle-t-on ce quelque chose ?

— On l'appelle... votre bienveillance, madame.

— Grand merci, monsieur. Mais que le sourire d'une jeune femme ferait bien mieux votre affaire !

Il essaya d'une protestation qu'elle interrompit avec bonhomie.

— Telle qu'elle est, cette bienveillance, qui doit souffler dans les ailes de votre succès, un peu vieillotte, un peu radoteuse, prenez-la quand même, cher monsieur ; elle a du bon.

M. Landey s'inclina sur la main, très belle encore, que l'aimable douairière lui tendait.

— Vous savez, lui dit-elle, que vos vendredis soirs m'appartiennent désormais.

M. de Thièblemont avait entendu l'invitation de madame de Sandry. D'un bond, les barrières étaient franchies ; le jeune peintre de la chapelle de la Compassion allait retrouver dans le salon de sa vieille amie sa radieuse Espérance.

Cette rencontre, inévitable désormais, il n'eut pas la vulgaire faiblesse de la redouter pour Thérèse. Il se dit avec sagesse que la jeune femme était assez belle pour avoir été remarquée, aimée peut-être, et qu'elle était assez pure pour ne jamais le savoir.

— J'ai vu M. Landey, dit-il à Thérèse qu'il trouvait lisant encore dans sa chambre.

Elle eut un imperceptible tressaillement.

— Madame Albine le prend donc sous son égide ? demanda-t-elle avec une teinte d'ironie.

— Mieux encore, c'est madame de Sandry qui paraît en raffoler.

— Et... le mérite-t-il ? demanda-t-elle encore sans lever les yeux.

Il la regarda et dit simplement :

— Vous en jugerez demain.

Thérèse ferma son livre sans plus interroger.

Madame Albine et Camille Landey s'étaient séparés dans les termes les plus courtois.

— J'ai trouvé ! pensait la créole, dont le regard sournois alla chercher dans l'ombre M. de Pernissan qui s'éloignait. Quel bâton jeté dans ses roues !

— Je me suis trompé, se disait le peintre. Cette aimable femme n'est point ma vision disparue... belle fille blonde et rougissante !... La reverrai-je jamais ?

X

Le vendredi, vers deux heures, madame de Pernissan, mélancolique comme un frère pleureur, entra chez Thérèse. Contre sa coutume, elle n'était pas venue la veille. Et de son côté, Thérèse, encore troublée de la scène à la fois sentimentale et ridicule dont les prétentions du bel Horace l'avaient gratifiée, s'était bien gardée d'aller chez son amie.

Les deux femmes s'abordèrent avec un mutuel embarras. Cette situation, qui eût été un triomphe pour beaucoup de jeunes femmes frivoles, paraissait intolérable à madame de Thièblemont.

Elle souffrait pour Sidonie, la naïve !...

Sidonie, après quelques mots insignifiants, fixa sur son amie un regard clair et prononça carrément cette énormité :

— Chère enfant ! vous avez bien maltraité mon pauvre mari. Je vous en veux beaucoup... mais beaucoup...

— A moi ? exclama Thérèse, déconcertée par une telle prise.

— Et à qui donc serait-ce, je vous prie ?

— Voyons d'abord l'accusation... car, vraiment, je ne sais...

— Vous savez à merveille. Je vous envoie, comme à une petite madone miséricordieuse, un égaré à remettre dans la voie droite... et vous le recevez si durement, le malheureux, qu'il en est encore tout endolori.

— Vous cultivez la parabole avec succès, dit doucement Thérèse, qui ne savait au juste ce que pouvait soupçonner madame de Pernissan.

— La parabole !... non pas ; je parle une langue vulgaire.

— Peu compréhensible. Qu'entendez-vous par un égaré ?

— Eh ! j'entends M. de Pernissan.

— Et par la voie droite ?

— Celle où il marcherait si vous aviez voulu l'aider un peu. Je ne comprends pas, fit Thérèse d'un ton sec.

Sidonie rapprocha le fauteuil où disparaissait sa petite personne, renversa sa tête expressive et dit d'une voix suave :

— Savez-vous bien, chère, que mon pauvre Horace est fort épris de votre belle grâce et de votre rayonnement ?

— Sidonie !... oh ! Sidonie ! s'écria la jeune femme en reculant, toute rouge de surprise et de honte.

Elle n'était pas au bout de ses ébahissements.

Madame de Pernissan attira sa petite main dans les siennes, et souriant avec tendresse :

— N'auriez-vous donc pas, si je vous en suppliais, la charité de l'aimer un brin ?

Thérèse pensa que certains esprits bizarres affectionnent ces épreuves d'un goût douteux. Elle s'en voulut de s'être émue pour rien.

— Moqueuse ! fit-elle en haussant doucement les épaules.

— Je suis très sérieuse... et je vous parle en toute gravité, entendez-vous, Thérèse ? répondit Sidonie, dont la voix faiblait tout à coup.

— Vous me demandez ?... balbutia la jeune femme.

— De vous laisser aimer.

— Eh ! qui vous dit que ce n'est déjà fait ? fit brusquement madame de Thièblemont, dont la surprise se changeait en dépit.

— Thérèse !... ma chère et belle Thérèse ! ne me trompez pas. Il a dit qu'il vous aimait, n'est-ce pas ?... Et vous l'avez repoussé ?

— Comme je le devais.

Le visage de Sidonie s'attrista.

Thérèse se repenit déjà de cet aveu. Elle voulait adoucir le coup involontaire.

— Pas plus que vous, chère amie, dit-elle, je n'attache d'im-

portance aux propos désœuvrés d'un homme d'esprit... un jour d'orage. Et mon affection pour vous...

Votre affection... ah ! comme elle pourrait me rendre un précieux service !

— Vous déraisonnez, Sidonie.

— En accueillant ce sentiment qui venait spontanément à votre beauté.

— Mais, au nom du ciel, pourquoi ?... pourquoi ?

— Pour le sauver d'elle ! sanglota Sidonie.

Il se fit une lueur dans l'esprit de Thérèse. Madame Albine, avec sa grâce provocante et son audace dangereuse, passa devant ses yeux.

Ainsi s'expliquait cette monstrueuse parole : « Laissez-vous aimer ! »

— Vous ne savez pas !... vous ne devinez pas !... murmurait Sidonie au milieu d'un flot de larmes. On est courageuse... on sourit... Un jour, le supplice est intolérable, et le cœur éclate !

Madame de Pernissan avait bien raison : Thérèse ne savait pas. La vie, qui s'ouvrait pour son innocence, avait bien des mystères, bien des étrangetés, bien des douleurs à lui révéler.

Elle comprit surtout que son âme souffrait, et se pencha vers elle avec des caresses de sœur.

A leur douceur pénétrante, le cœur de Sidonie se fondit tout à fait. Il y avait si longtemps qu'elle se taisait !

— Voilà huit ans, dix ans peut-être, reprit-elle d'une voix brisée, que par caprice, par ennui, par vanité, que sais-je ?... elle enchaîne à ses moindres volontés la volonté soumise de M. de Pernissan.

— Et vous l'avez su ? interrompit Thérèse.

— Pour ne pas savoir, j'ai clos mes yeux, mes oreilles, mon intelligence. Aussi je ne sais, je sens.

Thérèse frissonna sous la subtilité de ce mot gros d'angoisses.

— M. de Pernissan porte le joug avec grâce, mais enfin c'est un joug.

— Parfois il se révolte et le vent briser ; c'est dans une de ces heures qu'il est venu à vous.

— Et vous aimez votre mari ? dit Thérèse.

— Je l'aime sans illusions, sans exigences. Je l'aime en ne me sachant pas aimée. Je l'aime sans lui rien demander que de me laisser vivre, humble et douce, auprès de lui.

Une involontaire nuance de dédain teinta le regard étonné de Thérèse.

Sidonie l'aperçut ; ses pleurs s'arrêtèrent.

— Vous ne me comprenez pas ? je devais le prévoir. Vous êtes trop jeune, trop belle, pour me comprendre.

— Il ne s'agit ni de jeunesse, ni de beauté ; l'amour vrai ne me semble pas compatible avec tant de résignation.

— Qu'en savez-vous, Thérèse ? Avez-vous jamais aimé ?

Thérèse baissa la tête sans répondre. Il lui sembla que ce mot l'avait blessée comme un fer aigu.

— J'ai épousé M. de Pernissan contre le conseil de mes amis, contre la volonté de mon père. Mon père m'avait sacrifiée une première fois. Je me suis cru le droit de choisir seule une seconde.

Elle se rejeta au fond de son fauteuil et regarda vaguement devant elle. Ses belles années devaient défilier, tout ensoleillées, à l'horizon entrevu d'elle seule.

— On me disait : « Il est trop jeune, trop brillant, trop léger. » Je n'avais qu'un mot pour réponse : « Je l'aime. » Oh ! oui, il était jeune... et brillant... et léger ! Plus jeune, plus brillant, plus léger qu'on ne pouvait le croire. Quel charme il portait en lui !... De lui tout me semblait doux et enviable.

Thérèse fit un mouvement. Il lui vint la pensée de crier à son amie : « Assez ! vous me faites mal ! »

C'eût été bien ridicule, et cependant, c'était bien vrai.

— Qu'ai-je été pour lui ? pourquoi m'a-t-il épousée ? J'étais riche, de l'héritage récent d'un oncle. Peut-être est-ce pour cela.

— Et vous l'aimez ? dit Thérèse avec stupeur.

— Et je l'aime. Il me reprocha bientôt mon âge, ma laideur... Suis-je donc vraiment si laide ? J'aurais voulu le lui faire oublier. Il ne l'oublia pas.

— Et vous l'aimez ? répéta Thérèse.

— Et je l'aime. Il m'imposa l'intimité, la continuelle présence d'une femme que je hais. Je les subis.

— Cœur faible ! murmura Thérèse.

— Non, cœur brisé. Il m'ordonna les sourires officiels, la gaieté sans trêve, l'insouciance de parti pris. J'obéis, vous le voyez, chaque jour, à chaque heure.

— Et vous l'aimez ? interrogea la jeune femme pour la troisième fois.

— Je l'aime. Ne sais-je pas que les tortures qu'il m'impose lui sont imposées à lui-même par une volonté plus inexorable encore que la sienne ?

— Est-ce tout ? demanda Thérèse, toute pâle sous cette parole brûlante et désolée.

Sidonie se méprit au sens de l'interrogation. Elle devint livide, et ses yeux se voilèrent.

— Non, ce n'est pas tout... ; mais qu'importe ? Je lui ai fait trop de sacrifices pour lui marchander le dernier.

Madame de Thièblemont se leva, ouvrit la fenêtre et s'y appuya sans prononcer un mot. La surprise, l'indignation, un malaise innomé lui étréignaient le cœur.

C'était donc là la vie ? ces amours, ces dissimulations, ces lâchetés y marchaient au grand soleil. Et ces hommes, et ces femmes qui mentaient à eux-mêmes et aux autres, rien ne les désignait, rien ne les marquait au front ! Et son mari, à elle les lui donnait pour amis !

Sidonie pleurait. L'orage avait eu la violence ; il eut en outre la durée. Nature ardente, opprimée, dont l'effacement et la négation révoltaient les instincts, elle s'était brusquement soulagée d'un silence de dix années par quelques révélations brèves et douloureuses.

(La suite au prochain numéro.)

Résultats satisfaisants à Montréal.—Un rapporteur de journaux ayant rendu visite au chef de police du gouvernement, le capt. Geo. Murphy, lui demanda si le service était difficile et dangereux. Difficile ? non, dit-il, mais dangereux, car souvent nous sommes exposés aux intempéries du temps ; l'humidité qui règne sur les quais, nous expose à contracter des rhumatismes et plusieurs de nos hommes ont souffert de cette maladie. Maintenant nous ne courons aucun danger depuis que nous avons P. L. de St. Jacob qui, étant appliquée à la première douleur, agit comme par enchantement ; elle m'a guéri d'une douleur que je ressentais à l'épaule.

LA PLUS BELLE DES TROIS

CONTE HUMORISTIQUE

Il y a bien soixante ans environ, mourut dans la haute Hongrie un vieil original de juge qui avait trouvé un moyen assez singulier de faire parler de lui longtemps après sa mort.

Il avait trois nièces : Hermine, Joséphine et Agnès, qui, de son vivant, étaient toutes les trois renommées dans le pays pour leur splendide beauté. Chacune d'elles venait souvent voir l'oncle, et terminait invariablement sa visite par cette question :

—N'est-ce pas, mon cher oncle, que si jamais vous mourez, c'est à moi que vous laisserez votre maison à plusieurs étages ?

—Certainement, ma fillette, tu peux y compter—répondait non moins invariablement le bonhomme à celle des trois qui lui parlait, et il riait sous cape à ces questions répétées, qui n'avaient pas le don de le fâcher, malgré leur caractère égoïste. On aurait même juré que l'idée de la mort lui souriait presque, tellement il était content de faire une bonne plaisanterie, dont il comptait sans doute bien rire encore dans l'autre monde.

Lorsqu'on ouvrit son testament, on y trouva un article ainsi conçu : "Je laisse ma maison à deux étages à la plus belle de mes nièces."

Allez donc être exécuteur testamentaire en présence d'une clause pareille !

Le jugement de Paris occasionna, comme chacun sait, une guerre de dix ans, et cependant, il ne s'agissait que d'une pomme que s'étaient disputées trois déesses : que serait-il donc arrivé s'il s'était agi d'une maison à deux étages ?

Il faut avouer qu'ici la question de droit était aussi épineuse que nouvelle :

Quelle était la plus belle des trois demoiselles ?

Faire la preuve par témoin, il n'y fallait pas songer : chacune des trois prétendantes eût pu produire des centaines d'adorateurs, de poursuivants, de danseurs, de troubadours, de soupirants et autres ornements des villes de garnison.

Tout le monde connaissait la taille svelte d'Hermine, ses magnifiques nattes noires comme l'aile du corbeau ; ses yeux resplendissants. Tout le monde connaissait aussi le frais visage de Joséphine ; les boucles soyeuses de ses beaux cheveux blonds ; et ses mains si mignones. Tout le monde connaissait encore l'opulente forêt de cheveux châtain d'Agnès ; les fossettes de ses joues ; les deux rangées de perles qui garnissaient sa bouche ; et par-dessus tout son sourire enchanteur.

Mais de là donner la palme à l'une d'elles, il y avait un abîme : elles étaient si belles toutes trois ! Il ne restait donc qu'à confier aux avocats le soin de batailler pour démontrer quelle était la plus belle.

* *

Cette nouvelle guerre de Troie commença donc — avec de l'encre et du papier timbré. Mais quelle preuve devaient fournir les concurrentes ? Sur quels arguments pouvaient se baser l'avocat ! La preuve directe était impossible, il fallait tourner la question : il ne s'agissait pas pour lui de prouver que sa cliente était la plus belle, mais que les deux autres étaient plus laides qu'elle.

Ah ! le charmant et délicieux procès ! Comme les artifices de toilette les plus innocents ou les plus mystérieux venaient s'étaler au grand jour !

L'avocat d'Hermine commença par insinuer que Joséphine se mettait du rouge sur la figure : l'accusateur fut confondu ; car l'expertise ordonné par le juge démontra que Joséphine avait le visage naturellement rosé, et que son teint n'empruntait rien aux fards.

Oh ! alors, on ne se ménagea plus, et les ripostes ne se firent pas attendre. Hermine fut accusée d'avoir la taille mal faite et de porter un corset pour la redresser : le corset fut reconnu superbe. Puis vint le tour d'Agnès, véhémentement soupçonnée de boiter du pied droit, ce qui l'obligeait à porter une talonnette dans son soulier : on alla même jusqu'à prétendre que son chignon ne lui appartenait pas entièrement. Que n'imaginait-on pas ?

Tout cela faisait perdre beaucoup de temps ; mais les artifices des avocats venaient encore prolonger la situation. Au moment où l'on allait statuer sur une question importante, l'avocat de Joséphine demandait une remise, sa cliente étant atteinte d'une fluxion à la joue qui l'empêchait presque d'ouvrir la bouche. Une autre fois, la remise était sollicitée par l'avocat d'Hermine, qu'un rhume de cerveau privait de l'usage de la parole.

Après les attaques physiques vinrent les attaques morales contre les trois beautés. L'une était sarcastique, l'autre ingrate, la troisième mal élevée ; celle-ci entêtée, celle-là venimeuse ; et une femme peut-elle être jolie lorsque sa beauté est atténuée par la morgue ou par un mauvais caractère ?

Puis vint le défilé des témoins : Sarah, Catherine, Annette, Julie, Claire, et encore beaucoup d'autres, toutes jeunes, toutes vives, cuisinières ou femmes de chambre, toutes affaiblies, vinrent démontrer que les adversaires étaient passés pendant dix-huit heures de la journée ; et qu'ils passaient leur temps chez elles à tracasser les pauvres domestiques ; et que celui qui les regarderait à ce moment serait saisi d'horreur. D'autre part, Marie et Nathalie, citées à décharge par l'une ou l'autre des plaideuses, affirmèrent sous serment que celle en faveur de laquelle elles témoignait était toujours, même chez elle, la plus adorable des beautés.

Le procès continua de la sorte pendant six ans, sans avancer de l'épaisseur d'un cheveu, tant que par-ci par-là une dent tombée dans le plateau de la balance du juge le faisait pencher un peu plus. Enfin, le juge remontra lui-même aux parties adverses qu'il vaudrait mieux pour elles de vivre désormais en paix en concluant un bon arrangement.

Pensée excellente, à coup sûr !

Il est facile de conseiller aux Anglais de vivre en bonne amitié avec les Hindous. Il est encore facile de conseiller au prince de Montenegro de reconnaître le Sultan comme son suzerain. Il serait au besoin facile de conseiller aux rédacteurs de trois journaux de modes de faire l'une des feuilles meilleure que les deux autres.

Mais conseiller à deux demoiselles sur trois de reconnaître que la troisième est plus belle qu'elles deux ! Pour espérer arriver à un pareil résultat, il faut être doué d'une présomption à toute épreuve. Dans l'espèce, tous les conseils furent inutiles : les trois dames continuèrent la guerre commencée, et cela d'une façon d'autant plus acerbe qu'il devenait chaque jour plus facile de prouver le *contre* et plus difficile de prouver le *pour*.

Naturellement, cette disproportion ne fit qu'augmenter avec les années. Le procès dura 28 ans, la question de savoir qu'elle était la plus belle restait toujours pendante : la preuve devenait de plus en plus difficile.

Pendant ce temps, personne ne s'était occupé de soigner la maison, objet du litige ; personne n'avait pris garde aux intérêts qui y étaient attachés, et les revenus annuels passaient en frais de procédure. Un beau jour, les créanciers, fatigués de voir leur capital se grossir des intérêts accumulés, obtinrent la vente par licitation de la maison : le prix qu'on en obtint suffit à peine à les désintéresser. Et de ce fameux procès il ne resta rien en litige que l'éternelle question de savoir qui était la plus belle des trois concurrentes.

Cependant, nos trois demoiselles arrivaient à friser la cinquantaine, si même l'une ou l'autre ne l'avait pas encore atteinte : le temps et les soucis continus avaient singulièrement nui à leur beauté. Elles étaient encore demoiselles, habitant toujours la même maison, et à chaque heure du jour on pouvait de la rue les entendre crier et se quereller entre elles.

Lorsque la licitation de la maison fut terminée, toutes trois allèrent trouver le juge pour lui demander ce qu'il pensait du procès, et s'il ne fallait pas le faire remettre au rôle.

—Certainement, dit cet homme intègre, il faut reprendre le procès ; seulement, la question fondamentale devra être modifiée, et on aura maintenant à se demander : "Quelle est la plus laide des trois ?"

Autant que j'ai pu le savoir, le procès ne fut jamais remis au rôle.

UNE PASSION IRRÉSISTIBLE

Si jeune, et avoir déjà des passions irrésistibles ! car Eugène Grouillard n'a que treize ans, et c'est à cet âge si tendre qu'il a été dominé par son désir d'une paire de bottes ; à ce point qu'il a volé celles de son patron, espérant, le candide enfant, que nul ne s'en apercevrait.

Et voilà que sa mère raconte au tribunal qu'entendant son fils qui faisait, en marchant, floc ! floc ! floc ! elle s'est aperçue qu'il était chaussé comme dans la gendarmerie à cheval.

Elle vient demander grâce pour lui, car Eugène est prévenu de vol et pleure comme un veau. "Vois-tu, z-Ugène, dit-elle, que j'avais raison quand je te disais : Toi qui devrais t'être ma joie et le soutien de ma vieillesse, tu ne seras rien du tout, vu que tu as un défaut qui te fera grand tort : quand t'as envie de quéque chose, il faut que tu l'aies, *mordicus*, comme ton père, quand il a envie de boire, que t'es bien tout son portrait."

M. le président.—Adressez-vous au tribunal.

La mère Grouillard (*au tribunal*).—Comme votre père quand il a envie de boire, que vous êtes bien tout son portrait. (*Rires dans l'auditoire.*)

M. le président.—Voyons, vous venez réclamer votre fils ; vous ne le surveillez donc pas ?

La mère Grouillard.—Messieurs, c'est un amour plein de qualités, que cet enfant-là.

Le plaignant (*à la barre*).—Oh ! un affreux gamin rempli des défauts les plus désagréables.

La mère Grouillard.—Peut-on s'acharner ! S'acharner-t-il !

Le plaignant.—Qui m'a volé plus de dix livres de beurre en manière de pommade pour ses cheveux.

La mère Grouillard.—Il est coquet, c'est vrai, mais chacun son défaut ; ça vaut mieux que vous, qu'un peigne vous est supérieur pour la propreté.

M. le président.—Voyons, pas d'altercations ! et vous, madame, taisez-vous quant à présent ; vous répondrez quand je vous interrogerai.

Le plaignant expose le fait reproché à son apprenti et conclut de la coquetterie de ce petit bonhomme qu'il y a là, comme dans la *Grande-Duchesse*, des affaires de femmes.

Ugène (*pleurant*).—Oh ! c'est moi qui m'en fiche des femmes.

La mère Grouillard.—S'il est possible de donner des idées à un innocent qui n'en a pas plus qu'un oiseau qui tette sa mère.

Ugène (*sanglotant*).—Non, je n'en ai pas, des idées ; je pensais qu'aux bottes.

La mère Grouillard.—Un enfant qu'aime à être soigné, v'là tout, et qui n'en pensait pas plus long, à preuve d'aller prendre des bottes trois fois trop grandes pour lui, car c'est pas pour dire du mal des pieds de monsieur, mais s'il mettait son soulier dans la cheminée la veille de Noël et qu'on l'emplisse, il ne resterait plus rien pour les autres. Enfin, messieurs, quand Ugène est arrivé à la maison et qu'il faisait : floc ! floc ! et que j'ai regardé ses pieds, j'en suis restée ébahie ! qu'on n'avait jamais vu de pareils pieds.

Le plaignant.—J'aime mieux mes pieds que le naturel de votre fils qui est dangereux pour la société ; messieurs, c'est un être malfaisant : une fois, il m'a mis du mucilage dans les bords de mon chapeau. Je sors pour aller à une messe de mariage, je veux retirer mon chapeau dans l'église, je jette un cri épouvantable, mes cheveux venaient avec (*Rires*) ; une autre fois, je lui donne des huitres à ouvrir, il les ouvre avec mon rasoir. C'est une bête venimeuse.

M. le président.—Cet enfant est bien jeune ; tout ce que vous lui reprochez est sans doute très blâmable, mais ne tombe pas sous l'application de la loi. Quant à la soustraction des bottes, elle ne semble pas accompagnée d'une intention frauduleuse. Il a mis vos bottes, mais il ne voulait sans doute pas vous les voler.

Ugène (*pleurant*).—Non, m'sieu, c'était pour aller me promener avec, nous deux Bréchet, qui en a des vieilles à son ocle.

M. le président.—Voyons, vous êtes son maître d'apprentissage...

Le plaignant.—Je ne le suis plus. Qu'on ne me parle plus de ce monstre-là.

M. le président (*au prévenu*).—Si nous vous rendons à votre mère, vous conduirez-vous mieux ?

Ugène.—Hi ! hi ! hi ! M'man ! j'le ferai plus.

La mère Grouillard.—Oui, mon chérubin ; je vous dis : Il est gentil comme tout. Rendez-le-moi, mes bons juges, je n'ai que lui pour soutenir mes cheveux blancs.

Ugène (*sanglotant*).—Je te les soutiendrai, m'man ! Le tribunal l'acquitte.

La mère Grouillard.—Et la volée que je vas te ficher en rentrant !... Allons, remercie donc ces messieurs, sans-cœur, démagogue, incendiaire, nihiliste !

NOUVELLES DIVERSES

Le couronnement du Czar est, paraît-il, fixé à la fin du mois d'août.

La récolte du café à Java a été en 1882 de 102,084,000 livres.

Le duc de Connaught va prendre part à l'expédition d'Egypte, en qualité de général.

Des capitalistes anglais ont l'intention d'établir à Montréal une fabrique de toile cirée (prélarts.)

St. Jean, N.-B.—La mouche à patates fait plus de ravages cette année que par le passé, dans cette province.

On s'est dit-on servi de la lumière électrique avec beaucoup d'avantage au bombardement d'Alexandrie.

Il circule actuellement en notre ville un bon nombre de pièces de cinquante centins très habilement contrefaites.

Un fils d'un des généraux russes, en Roumanie, a été arrêté sur l'accusation d'avoir fourni de la dynamite aux nihilistes.

Il est question d'organiser une série de concerts pour contribuer à l'érection du monument à la mémoire du fondateur de Montréal.

On a commencé à moissonner le blé dans quelques parties du district de London, Ontario ; quelques champs donneront 40 minots à l'acre.

Ces jours derniers la foudre a mis le feu à un champ de blé en Californie. C'est la première fois, dit-on, que semblable chose arrive.

Le mois d'août 1881 ayant été chaud et sec, on calcule que celui de 1882 sera humide et froid. On devra aussi s'attendre à des gelées hâtives cet automne.



SOLDAT D'INFANTERIE, ALEXANDRIE



CUIRASSIER DE LA GARDE, ALEXANDRIE



UNE CHUTE SUR LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER, P.Q.

Une dépêche de Londres annonce que l'un des assassins de lord Frédéric Cavendish, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, a été arrêté à Puerto Cabelo, Venezuela. Il a donné les noms de ses complices.

—o—

On vient de condamner à six ans de travaux forcés le nommé Meiling, officier de l'armée prussienne, qui avait vendu aux autorités militaires de la Russie les plans des forteresses des côtes d'Allemagne.

—o—

M. P.-A.-J. Voyer, ci-devant collaborateur de la *Concorde* des Trois-Rivières et de la *Patrie* de Montréal, est passé rédacteur d'un nouveau journal français, le *Progrès*, publié à Windsor, Ont.

—o—

Si, après avoir fait usage de ces remèdes annoncés à grands frais, vous n'êtes pas guéri, essayez les Amers de Houblons, et soyez certains que toutes les maladies des reins, des rognons seront guéries par ce grand remède.

—o—

On a lancé, ces jours derniers, sur le lac Saint-Joseph, un magnifique bateau à vapeur de petites dimensions. Le lac Saint-Joseph est situé à vingt-quatre milles de Québec, et on s'y rend par le chemin de fer du lac Saint-Jean.

—o—

La Russie a une loi modèle pour la vente des liqueurs fortes. On n'accorde qu'une seule licence dans chaque village et le propriétaire de la buvette est sujet à démission, à l'amende et à l'emprisonnement s'il permet à qui que ce soit de s'enivrer dans son établissement.

—o—

Les cochers de place de Londres sont en grève. On jugera des inconvénients qui en résultent, quand on saura qu'il s'est dépensé jusqu'ici \$50,000 à \$60,000 par jour, dans cette grande ville, pour le service des voitures de place, ou environ \$400,000 par semaine.

—o—

Les membres de la presse se proposent d'offrir un dîner ou de présenter un cadeau à M. John Lespérance à l'occasion de sa retraite du journalisme. M. Lespérance, comme il a été annoncé, a été nommé agent d'immigration.

—o—

La pêche a manqué complètement sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve cette année. Les pêcheurs Norvégiens seront, paraît-il, dans la nécessité d'importer du poisson pour la première fois depuis nombre d'années.

—o—

M. Melvin Smith offre une récompense de \$1000 pour tout renseignement de nature à faire découvrir les auteurs de l'enlèvement de son enfant. La police secrète privée a bon espoir de réussir. Elle n'a pas cessé ses recherches depuis le jour de l'attentat.

—o—

M. Joseph L'Etoile, du département de l'Intérieur, à Ottawa, a été admis au nombre de la Société américaine pour l'avancement des sciences, qui doit siéger à Montréal, à la fin d'août. M. L'Etoile a choisi l'aérostation comme spécialité. Il doit démontrer la facilité avec laquelle on peut diriger les ballons.

—o—

On a trouvé un nouveau procédé pour conserver la viande. Il consiste à injecter dans les veines de l'animal vivant une quantité d'acide boracique. L'opération produit l'insensibilité complète.

La viande d'un animal ainsi opéré peut, dit-on, se conserver, sans glace, pendant cinq ou six semaines, l'été, et deux ou trois mois, l'hiver.

—o—

L'abondance des pluies menace de détruire en grande partie les récoltes qui s'annonçaient bien, il y a quelques jours, en Irlande.

Le proverbe "Un malheur n'arrive jamais seul" pourrait bien se réaliser. Ce serait un terrible coup pour l'Irlande, au moment d'une crise comme celle qu'elle traverse actuellement.

—o—

Pour peu que la guerre continue, ou plutôt se fasse, en Egypte, on s'attend à voir augmenter en Amérique la demande pour les céréales. On a dit avec raison que notre continent était destiné à devenir le grenier du monde.

Actuellement, les Etats-Unis expédient annuellement en Angleterre 50,000,000 quintaux de blé et de farine, et les colonies anglaises, y compris le Canada, 9,000,000.

—o—

Un médecin de Cincinnati, dont les journaux oublient de nous donner le nom, annonce qu'il a découvert, par hasard, un remède pour blanchir les nègres. Il est en train de blanchir une vieille négresse de 67 ans et un jeune nègre de 15 ans. Le remède agit lentement, mais sûrement sur ces deux sujets. Si la chose réussit, comme le médecin en a la confiance, le secret sera livré gratis à la faculté. Cette nouvelle a produit une sensation extraordinaire, non seulement

parmi la population nègre, mais parmi les politiciens blancs, qui avaient pris cette population sous leur patronage.

—o—

Les bouchons de liège ont été inventés en l'année 1700, par un moine romain du nom de Pérignon. Antérieurement à cette date, les Grecs et les Romains employaient des capsules d'étain pour fermer les vases de terre et de verre qu'ils emportaient dans leurs voyages. Les bouchons de liège étaient complètement inconnus-Longtemps avant l'emploi de l'étain, pendant une période d'au moins 10 siècles, les bouteilles étaient simplement fermées avec de l'étope imbibée d'huile. Il y a loin de cette méthode au bouchon moderne, qui forme de nos jours une industrie importante, employant des machines très perfectionnées.

La Consommation guérie.—Depuis 1870, le Dr Shearer a donné, par l'entremise de ce bureau, les moyens de guérison à des milliers de personnes affectées de cette maladie. La correspondance devenant trop volumineuse, j'ai dû lui venir en aide. Il a été obligé, par la suite, de l'abandonner complètement, et il m'a remis la recette de ce simple remède végétal, découvert par un missionnaire aux Indes, qui est si puissant à guérir la consommation, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, les maux de gorge et autres maladies des poumons; c'est aussi un remède certain contre la débilité générale. Ses propriétés curatives ont été prouvées dans des milliers de cas, et mû par le désir de soulager mes semblables affectés de ces maladies, je me fais un devoir de le faire connaître à tout le monde. Sur réception d'un timbre-poste et d'un numéro de ce journal, je vous enverrai à votre adresse, franc de port, la recette de ce remède avec toutes les descriptions, en français, en anglais et en allemand. — W. A. NOYES, 148, Power's Block, Rochester.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

LES ÉCHECS

Montréal, 3 août 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

No. 319.—MM. F. H. Gingras, Trois-Rivières; H. Lupien, J. Maurien, Québec; L. Dargis, Montréal; E. Legault, Ottawa. N. P., Soré; L. O. P., Sherbrooke; A. P., Arthabaska; V. Gagnon, S. Tudeu; Un ami, Saint-Hyacinthe; N. H. Guérin M. Lafrenac P. Fabien, Montréal; Un amateur, Terrebonne.

NOUVELLES.

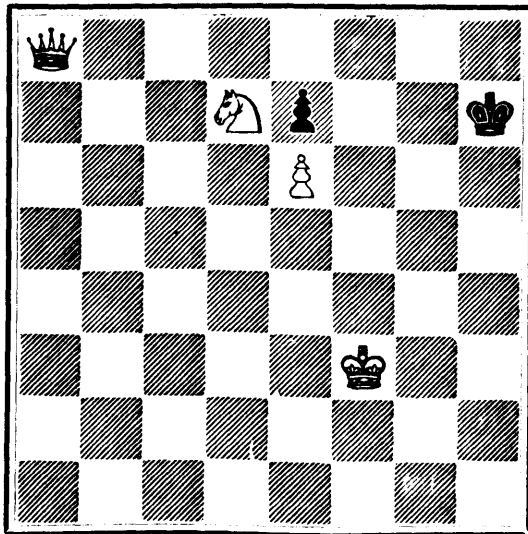
Quelques journaux anglais ayant annoncé qu'un match devait avoir lieu l'automne prochain entre MM. Blackburne et Rosenthal, voici ce que ce dernier écrivit dans la *Vie Moderne* :

"Le *Field*, de Londres, annonce qu'un match pour £100 sterling (2,500 francs) a été arrangé entre M. Blackburne et nous. La bonne foi de notre honorable confrère a été surprise, car pendant notre séjour à Vienne et le retour à Paris que nous avons fait avec M. Blackburne, il n'a nullement été question d'une lutte entre nous deux. Peut-être est-ce seulement une erreur d'impression, et le prochain numéro du *Field* annoncera que c'est match entre MM. Steinitz et Zukertort qu'il faut lire, match que le monde des échecs attend avec une vive impatience."

PROBLEME No. 320.

Composé par M. SAMUEL LOYD, Sainte-Elizabeth.

NOIRS.—2 pièces.



BLANCS.—4 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups

SOLUTION.—No. 319.

Blancs. Noirs.
1 D 8e T D 1 Ad libitum.
2 Mat selon le coup des Noirs.

COLLÈGE D'OTTAWA

Dirigé par les RR. PP. Oblats.

CONFERE LES GRADES UNIVERSITAIRES.

—o—

LES COURS S'OUVRIRONT LE 6 SEPTEMBRE.

—o—

COURS COMMERCIAL ET COURS CLASSIQUE.

—o—

On donne une attention toute spéciale à l'étude des sciences pratiques. L'anglais est la langue officielle du Collège, mais les deux langues, anglaise et française, y sont également enseignées et parlées. L'enseignement du dessin entre dans le Programme et se donne gratuitement. Les différents Départements de l'enseignement et de la discipline sont confiés à des prêtres d'une longue expérience.

On veille avec un soin tout paternel à la conduite, à la santé, et aux progrès des élèves. Les parents reçoivent un bulletin mensuel.

Le Collège est éclairé au gaz, chauffé à l'eau chaude et pourvu de bains à l'eau froide et à l'eau chaude. Cours vastes et spacieuses. Gymnase complet. Maison de campagne à un mille de la ville.

Les départements domestiques sont sous les soins des Sœurs de la Charité.

MEDAILLES PAPALES

Sa Sainteté Léon XIII vient de donner au Collège d'Ottawa une marque de haute distinction, en accordant une médaille annuelle pour les élèves du cours de Philosophie.

—o—

Pour tout ce qui concerne le cours d'études, la méthode d'enseignement, les examens requis pour les Grades Universitaires, voyez le Prospectus, que l'on envoie sur demande.

—o—

CONDITIONS : Pension, Enseignement, Lit et Garniture, Lavage et Honoraires du Médecin, payables d'avance au commencement de chaque terme, en Septembre et en Février.

COURS COMMERCIAL..... PAR ANNÉE \$150
" CLASSIQUE..... " 160



AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI, le 1er jour de SEPTEMBRE prochain, pour l'approfondissement et l'achèvement de cette partie du Canal Welland, entre Ramey's Bend et Port Colborne, désignée sous le No 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé "Tranchée dans le roc."

On pourra voir les plans des travaux et les devis de ce qui reste à faire à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Welland, dès et après vendredi, le 18e jour d'août prochain; l'on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, à moins que la soumission ne porte les signatures des personnes mêmes. Il faudra indiquer la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de quatre mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire au prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque ou l'argent sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 15 juillet 1882.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON recevra à ce bureau, jusqu'à JEUDI, le 3 d'AOUT prochain, à MIDI, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription : "Soumission pour charbon et charbon de bois," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage des édifices publics à Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de samedi, le 22 juillet courant, à ce bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$100, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 19 juillet 1882.

L'HUILE ST-JACOB



LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

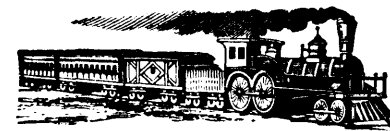
La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Drogistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.



CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

Arrangements spéciaux pour voyages pour l'été à

CACOUNA ET PETIT METIS

A commencer du 1er JUILLET, un train de passagers quittera la Pointe-Lévis à 1.20 P.M., les SAMEDIS, se reliant à la Chaudière avec le train parti à 7.30 A.M. de Montréal, pour se rendre à

CACOUNA ET PETIT METIS.

Au retour, il quittera Petit Métis les LUNDIS à 7.30 du matin, à commencer du 3 juillet.

Ces trains feront le service pendant la saison des baigns, et se relieront à Lévis par le bateau de la traverse, entre cette ville et Québec, avec le train Eclair du chemin de fer du Nord qui arrive à Montréal à 9.10 h. P.M., le lundi, ou avec le bateau Montréal arrivant à Montréal le mardi matin.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, 24 juin 1882.



Navigation de la Trent.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

L'adjudication des travaux pour les canaux de Fenelon Falls, Buckhorn, et Burleigh, qui devait avoir lieu le deuxième jour d'août prochain, est encore inévitablement remise aux dates suivantes:

Les soumissions seront reçues jusqu'à jeudi, le vingt-quatrième jour d'août prochain. Les plans, devis, etc., seront prêts à être examinés (aux endroits déjà mentionnés) jeudi, le dixième jour d'août prochain.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 15 juillet 1882.

BULLETTIN MENSUEL

Bureau de Poste de Montréal

AOÛT 1882

Table with columns: Distribuées, DÉPECHES, Fermées, A. M., P. M. Lists various routes and times for mail services.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

AVOCATS,

No. 11, Cote de la Place-d'Armes.

MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BRN. GLOBENSKY, C.R. F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROSSEAU, L.L.B.

LORGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT

Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Fentre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En 10c

caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford St.,

LES PILULES GOLVIN

ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. — Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. — Les Pilules de Golvin sont un puissant dépuratif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTÉ. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres maux qu'amène le renouveler. — Se vendent dans toutes les Pharmacies. — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Ollivier-de-Serres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.

A. BELANGER MEUBLES

PREMIERE CLASSE

Spécialité d'Ameublements de Salon

276 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

LA POUDRE ALLEMANDE

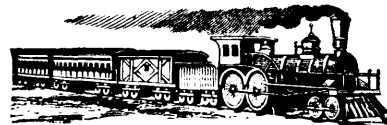
SURNOMMEE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables



Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Été—1882

A partir du 3 JUILLET 1882, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table listing train routes and departure times: Part de Pointe-Lévis, Arrive à Rivière-du-Loup, Cacouna, Trois-Pistoles, Little Métis, Métapédia, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, New-Castle, Moncton, Saint-Jean, Halifax.

Ces trains viennent en connection à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10 heures p. m., et à Campbellton avec le steamer "St-Lawrence," partant les mercredis et samedis pour Gaspé, Percé, Passébiac, etc.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche. Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Des BILLETS D'EXCURSION A PRIX REDUITS, par chemin de fer et par steamer, peuvent être obtenus pour tous les points du bas du fleuve Saint-Laurent, Macapédia, Rasticonche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince Edouard et tous les points des Provinces Maritimes.

Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON,

Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est,

No. 136, rue Saint-Jacques (en face du Saint-Lawrence Hall) Montréal.

D. POTTINGER,

Surintendant-en-Chef.

Moncton, N.-B., 1er juin, 1882—52 f.

Mousseau, Archambault & Lafontaine.

AVOCATS,

No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND)

MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L. C.R. et M.P., Sec. d'Etat. P. E. LAFONTAINE, L.L.D.

"L'OPINION PUBLIQUE"

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.



CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 11e jour de JUILLET prochain, pour certains changements à faire à l'écluse No. 2, sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse.

On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après MARDI le 27e jour de JUIN prochain; l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1882.

LA COMPAGNIE

LITHOGRAPHIQUE - BURLAND

(LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS,

LITHOGRAPHES,

IMPRIMEURS,

GRAVEURS,

EDITEURS,

ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY

MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.

Elle possède en outre:

- 12 presses à vapeur. 1 machine patentée à vernir les étiquettes. 1 machine électrique à vapeur. 4 machines à photographie. 2 machines à gravure photographique. 2 machines à enveloppe.

Aussi: Machines à perforer, à couper, à marquer, presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie, la Typographie, l'Electrotypie, etc., exécutées avec soins et à des prix modérés.

Editeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTIFIC CANADIAN et PATENT OFFICE RECORD, et aussi imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Toutes commandes par Poste promptement exécutées.

G. B. BURLAND, Gérant.